



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211216-16_12_21_10-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 DÉCEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoirs de M. Dominique CHOPPIN, de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Jean-Luc AUCLAIR), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, Aux Moyens Informatiques, aux Personnels et de la Modernisation de l'Administration.

16/12/2021/10

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 29
VOTANTS : 33

Objet : Demande de subvention en crédits d'investissement dans le cadre du Fonds Régional des Territoires « volet Collectivité » - Ville de GENLIS

Vu les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-2, L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des Collectivités Territoriales et de leurs groupements, issue de l'application de la loi NOTRe,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne - 2020/C 91 I/01),

Vu les délibérations du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020,

Monsieur le Président rappelle que le volet « Collectivité » du FRT est destiné à permettre le financement de projets collectifs qui soutiennent le redémarrage et le développement des activités commerciales et artisanales sur les territoires.

Le règlement d'intervention relatif à ce volet « Collectivité » est annexé pour mémoire à la présente délibération.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Compte tenu des difficultés engendrées par la crise sanitaire du COVID-19, la commune de Genlis souhaite accompagner les commerces de proximité et les commerces ambulants, afin de les soutenir dans le redémarrage, le maintien et le développement de des services essentiels aux habitants du territoire.

À cet effet, elle sollicite une participation financière en crédits d'investissement dans le cadre du Fonds Régional des Territoires- « volet Collectivité » pour les trois opérations suivantes :

- Opération consistant en l'installation d'un coffret électrique sur l'espace municipal situé Place des Droits de l'Homme, où se tient le marché hebdomadaire de la ville, afin d'améliorer les conditions et la capacité d'accueil des commerces ambulants de proximité.
 - ➔ Le coût d'acquisition de ce coffret s'élève à 1 109, 40 euros H.T. (Mille cent neuf euros et quarante centimes).
- Opération « Signalétique » consistant en l'achat de deux kakémonos en vue de leur installation sur deux candélabres, en cœur de ville, le long de l'axe principal de circulation, afin d'apporter une meilleure visibilité aux commerces de proximité.
 - ➔ Le coût d'acquisition s'élève à 306,00 euros H.T. (Trois cent six euros).
- Opération « Signalétique » consistant à installer deux nouveaux panneaux de signalétique pour améliorer la visibilité du marché et des commerçants de proximité qui y travaillent. Ces panneaux seront en cohérence avec la nouvelle charte graphique de la ville et assureront une unité visuelle dans le paysage urbain du centre-ville.
 - ➔ Le coût d'acquisition s'élève à 1 810,00 euros H.T. (Mille huit cent dix euros).

Le montant global de ces trois investissements, dont le détail est annexé aux présentes, s'élève à 3 225,40 € H.T. (Trois mille deux cent vingt-cinq euros et quarante centimes).

Le subventionnement de la prestation par le Fonds Régional des Territoires, via « le volet Collectivités », à hauteur de 50%, s'élèverait à 1 612,70 euros H.T. (Mille six cent douze euros) en crédits d'investissement.

La ville de GENLIS financerait les 50% restants sur ses propres crédits. Monsieur le Maire de GENLIS, dûment habilité par le Conseil municipal pour solliciter une subvention aux termes d'une délibération adoptée en date du 9 septembre 2020, s'est prononcé en faveur de cette demande de subvention.

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** l'octroi par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention en investissement, d'un montant de 1 612,70 € H.T. (Mille six cent douze euros) au bénéfice de la ville de GENLIS, pour financer, via les crédits régionaux et communautaires du « volet Collectivité » du Fonds Régional des Territoires, l'acquisition d'un coffret électrique, de deux kakémonos et de deux panneaux de signalétiques pour soutenir et valoriser les commerces de proximité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 17 décembre 2021

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER